

SAISON SPORTIVE  
2022/2023

# Bulletin d'adhésion individuelle



*A remplir EN MAJUSCULE d'IMPRIMERIE*

Mle  Me  M.  NOM

PRÉNOM  Né(e) le

Adresse

Adresse

C P  Ville

Tel. Dom.  Mobile

E-mail  @

Je suis déjà licencié(e) dans un autre club :  N° de Licence

JE DÉSIRE PRATIQUER les Sports suivants (cochez la ou les cases correspondantes)

La Randonnée pédestre  Les courses sur route  Les Raids Montagne   
 La Marche  Le Trail  Les Raids Multiactivités  L'Ultra Fond

**CERTIFICAT DE NON CONTRE INDICATION à la pratique des sports suivants : ( Visé et Signé par votre médecin ou fournir un certificat séparé)**

Je soussigné, Docteur  certifie avoir examiné ce jour Mlle, Me, Mr   
né(e) le , n'ayant pas constaté, à ce jour, des signes cliniques apparents contre indiquant la  
pratique du(des) sport(s) suivant(s):  y compris en compétition.

Fait à :  Signature et cachet

Date de la visite

Nom du médecin

- Je reconnais avoir pris connaissance des **statuts** (consultables au siège social de l'association) et du **règlement intérieur** (consultable en ligne sur le site d'A3R) et avoir satisfait à la **visite médicale obligatoire** m'autorisant à pratiquer le ou les sports considérés, que j'ai cochés auparavant  
- **Loi "Informatique et Libertés"** : Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. La loi n°78-17 du 06-01-78, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification, pour les données vous concernant, auprès du Secrétaire d'ALTERNATURE.  
- **Droit à l'image** : ALTERNATURE se réserve le droit d'utiliser votre image (photo libre de droit) en tant que coureur, adhérent et ou bénévole, dans le cadre de la promotion et de la pratique des activités de l'association, sauf demande expresse de votre part par mail (joignez votre photo en pièce jointe) auprès du Secrétaire.  
- Je déclare, en outre avoir été informé conformément à l'Article 38 de la loi du 16-07-84 de mon intérêt à souscrire un **contrat d'assurance** proposant des garanties forfaitaires en cas de dommage corporel ; un extrait du contrat avec les 2 options sont notifiées au verso du présent bulletin d'adhésion.  
**[oui] [non] Je souscris à l'assurance individuelle accident**  
Si oui, les 2 options proposées : 1 [ ] : 27,05 € - 2 [ ] : 39,05 €

AUTORISATION des PARENTS pour les mineurs Père  Mère  Tuteur légal

Je soussigné, NOM  Prénom

Tel Dom.  Tel Travail  Tel Mobile

Adresse : (si différente de celle indiquée ci-dessus en § 1)

Autorise mon enfant, désigné dans le premier paragraphe, à adhérer et à pratiquer les activités cochées et proposées par ALTERNATURE.

Signature de l'adhérent, des 2 parents ou du tuteur précédée de la mention "lu et approuvé"

à  le

Ne pas remplir ce cadre

N° BULLETIN **A3R**  
**PY78**

N° ADHÉRENT

COMPÉTITION

OUI  NON

LOISIR

OUI  NON

LICENCE

OUI  NON

Renouvellement  
(Voir verso)

Licence UFOLEP

Documents à joindre:

- copie carte d'identité
- certificat médical moins de 3 mois (validité licence)
- copie permis de conduire
- questionnaire de santé (voir verso)
- bulletin rempli et signé
- option assurance (voir verso)
- règlement
- indiquer taille maillot club

Taille textile Club  
(nouveaux adhérents)

RÈGLEMENT

Chèque postal ou  
bancaire

Libellé à l'ordre de:  
**ALTERNATURE 3R**

N° du Chèque

## Renouvellement de licence

1. **Soit j'atteste sur l'honneur** NOM ----- Prénom -----  
(du licencié ou de son responsable légal pour les mineurs) avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé « QS SPORT » Cerfa N°15699\*01.  
Date de délivrance du certificat médical initial (jj/mm/aaaa)

2. Soit la date de délivrance du certificat médical conforme de moins d'1 an (jj/mm/aaaa)  
Date et signature du licencié ou de son responsable légal pour les mineurs

**Rappel : Articles L. 231-2 à L. 231-2-3 modifiés par la loi n°2022-296 du 2 mars 2022 - art. 23 du code du Sport**

**L'obtention et renouvellement de la licence**

I. Pour les personnes majeures, la délivrance ou le renouvellement d'une licence par une fédération sportive peut être subordonné à la présentation d'un certificat médical permettant d'établir l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée.

II. (...) les fédérations fixent dans leur règlement fédéral :

- Les conditions dans lesquelles un certificat médical peut être exigé pour la délivrance ou le renouvellement de la licence

- La nature, la périodicité et le contenu des examens médicaux liés à l'obtention de ce certificat, en fonction des types de participants et de pratique.

III. Pour les personnes mineures, et sans préjudice de l'article L. 231-2-3, l'obtention ou le renouvellement d'une licence, permettant ou non de participer aux compétitions organisées par une fédération sportive, est subordonné à l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur, réalisé conjointement par le mineur et par les personnes exerçant l'autorité parentale.

Lorsqu'une réponse au questionnaire de santé conduit à un examen médical, l'obtention ou le renouvellement de licence nécessite la production d'un certificat médical attestant l'absence de contre-indication à la pratique sportive.

**Inscription à une compétition sportive**

I. L'inscription à une compétition sportive autorisée par une fédération délégataire ou organisée par une fédération agréée est, sous réserve des II et III du présent article, subordonnée à la présentation d'une licence permettant la participation aux compétitions organisées par une fédération sportive mentionnée à l'article L. 231-2 dans la discipline concernée.

II.-Pour les personnes majeures non licenciées, l'inscription peut être subordonnée à la présentation d'un certificat médical établissant l'absence de contre-indication à la pratique de la discipline concernée.

**Le questionnaire de santé**

Lorsqu'un certificat médical n'est pas exigé pour le renouvellement de la licence, le sportif, ou son représentant légal (pour les mineurs) renseigne le questionnaire de santé intitulé « QS SPORT » Cerfa n°15699\*01

Le QS SPORT ne doit pas être remis à la fédération lors de la demande de renouvellement de la licence. Le sportif ou son représentant légal, doit toutefois attester auprès de la fédération avoir répondu par la négative à chacune des rubriques du QS SPORT. A défaut, il est tenu de produire un nouveau certificat médical attestant de l'absence de contre indication pour obtenir le renouvellement de la licence.

## Extrait du contrat d'assurance des licenciés UFOLEP

Il est de notre devoir de vous informer de la possibilité qui vous est offerte de souscrire, en plus des garanties de base, des garanties complémentaires plus importantes en cas d'accident corporel lié aux activités sportives.

La solution sur mesure: l'UFOLEP a souscrit un contrat collectif d'assurance pour garantir en Responsabilité Civile à la fois votre Club affilié, ses dirigeants et pratiquants.

L'assurance complémentaire peut aussi être souscrite auprès de votre assureur habituel ou votre fédération sportive.

Le tableau ci-dessous vous présente la synthèse des garanties offertes.

Vous pouvez consulter l'intégralité du contrat auprès du secrétariat de l'Association ou directement en ligne sur le site UFOLEP / APAC

ASSURANCES (loi du 16 juillet 1984, art 37, 38, 38 1 et suivants, modifiés par la loi du 6 juillet 2000)

ALTERNATURE par l'intermédiaire de son assureur, APAC propose aux licenciés une assurance individuelle accident de base couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer la pratique des activités de l'association A3R. Une option complémentaire qui se substitue à la garantie de base et vous permettra de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires peut être souscrite : la notice individuelle et le bulletin de souscription sont disponibles en ligne sur le site de l'UFOLEP / APAC

**Je souhaite souscrire la garantie ( ) OUI**

qui se substituera, en cas d'accident corporel, à la garantie de base incluse dans la licence et j'adresse parallèlement directement à APAC le bulletin de souscription accompagné du règlement correspondant pour la saison en cours, libellé au nom de APAC. J'ai bien noté que la garantie IA Sport+ serait acquise à compter de la date de souscription jusqu'à la fin de période de validité de ma licence.

**Je ne souhaite pas souscrire la garantie ( ) NON**

Le soussigné refuse de souscrire à l'assurance complémentaire proposée et reconnaît avoir été informé des risques encourus lors de la pratique de la course d'orientation pouvant porter atteinte à son intégrité physique. Le soussigné déclare expressément avoir pris connaissance des dispositions relatives à l'assurance exposées ci dessus et des garanties optionnelles.

Les extensions proposées figurent dans le tableau ci-dessous :

Nature des Garanties	Garanties de base	Option 1	Option 2
Frais de soins accident	7 623 €	7 623 €	7 623 €
Prothèse dentaire par dent	336 €	336 €	336 €
Lunettes de vue ou lentilles	610 €	610 €	610 €
Prestations complémentaires *1	458 €	1 525 €	1 525 €
<b>Invalidité permanente:</b>			
- de 1 à 50%	30 490 € x taux	76 225 € x taux	76 225 € x taux
- de 51 à 100%	91 470 € x taux > 50% Maximum 60 980 €	228 674 € x taux > 50% Maximum 152 450 €	228 674 € x taux > 50% Maximum 152 450 €
<b>Décès par accident</b>	7 623 €	15 245 €	30 490 €+ 7 623 € au conjoint + 3 812 € par enfant à charge (capital total maximum de 60 980 €)
<b>Montant</b>	<b>Compris dans l'adhésion 1,31 € par an</b>	<b>27,05 € par an</b>	<b>39,05 € par an</b>

\*1 Prestations complémentaires: ces prestations compensent une partie des pertes de salaire ou de revenus de l'accidenté, soit les frais de garde ou d'assistance ou de rattrapage scolaire de la victime.